

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 8

Rubrik: Mouvement international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

patronales suisses publie son rapport sur l'activité de l'Union en 1924.

L'Union a enregistré deux adhésions nouvelles à la fin de 1924: le Syndicat suisse des maîtres tailleurs et l'Union économique de Bâle. A la fin de 1924, l'Union centrale groupait 33 associations, dont 20 fédérations d'industrie et 13 organisations mixtes cantonales ou locales.

Un chapitre est consacré à la composition et à l'activité des organes sociaux, notamment à celle du secrétariat. D'autres chapitres sont consacrés aux questions économiques et de politique sociale.

En ce qui concerne les *salaires*, il est constaté que le niveau des salaires n'a pas subi de grands changements en 1924; une légère augmentation s'est cependant produite. Le rapport ne s'exprime pas avec beaucoup de chaleur au sujet de l'enquête sur les salaires faite en Suisse et à l'étranger, il est tout particulièrement circonspect en ce qui concerne la publication de salaires réels dans les différents pays par le Bureau international du travail.

La *durée du travail* est commentée avec amertume. On ne comprend pas que les organisations d'ouvriers et d'employés s'opposent aux dérogations prévues à l'article 41. Il est protesté énergiquement contre l'allégation que l'amélioration économique est due à l'application de la semaine de 48 heures. L'amélioration économique est due avant tout à la consolidation de la situation économique et à la stabilisation des changes. Le rapporteur passe ainsi élégamment sur le fond du débat. N'avait-on pas prédit du côté patronal la ruine de l'industrie et de l'économie suisses au cas où la révision de l'article 41 serait repoussée!

Le rapport s'étend ensuite sur l'activité des organes de l'association en ce qui concerne la loi sur les fabriques (motion Ilg, tendant à la nomination d'une commission paritaire chargée de donner son avis au sujet des dérogations à l'article 41) et sur la formation professionnelle, etc.

Des chapitres sont consacrés au statut du personnel de la Confédération et à la juridiction administrative et disciplinaire. On ne ménage pas au Conseil fédéral le reproche de n'avoir pas suffisamment pris en considération, pour en déterminer le montant, les salaires payés dans l'industrie privée. Et l'on ne manque à cette occasion d'en appeler à l'opinion publique contre « la situation privilégiée du personnel fédéral par rapport au personnel des entreprises privées ». Quant à nous, il nous paraît que les salaires insuffisants des entreprises privées ne doivent pas servir de prétexte pour payer aussi mal le personnel fédéral. Que ces salaires soient finalement déterminés par le coût de la vie et que celui-ci pourrait être abaissé par la pratique d'une autre politique économique, cela aussi devrait être connu du monde patronal.

Le passage consacré à *l'assurance-vieillesse-invalidité-survivants* est dépassé par les événements; il est cependant intéressant de constater que le nouveau projet des Chambres fédérales est jugé comme étant encore trop large par le patronat.

Au sujet de l'assurance-accidents, il est fait une fois de plus allusion aux prestations énormes que constituent les primes pour l'assurance-accidents obligatoire par rapport aux autres pays et l'obstacle qui en résulte pour la réalisation d'autres branches d'assurance. Les organisations patronales ont renoncé à demander le referendum contre la *loi portant subventions aux caisses de chômage*, « bien que celle-ci, telle qu'elle est sortie des délibérations des Chambres, ne constitue certainement pas une réglementation rationnelle de la question de l'assurance-chômage ». Malheureusement, il n'est pas dit si ce projet va trop ou pas assez loin.

Les commentaires sur le coût de la vie permettent d'en déduire que l'industrie estime que l'augmentation du coût de la vie et même le maintien du coût de la vie à son niveau actuel présenteraient les plus graves dangers pour notre industrie dont la capacité de concurrence se trouverait menacée. Un échange de vues a eu lieu au sujet de la réduction du coût de la vie entre les représentants des trois associations centrales du commerce, de l'industrie et des arts et métiers; le rapport permet d'en conclure que le résultat n'en fut pas très réjouissant, car ces pourparlers « ont démontré combien il est difficile de réaliser une unité de vues, non seulement entre l'industrie et les métiers ou entre la production et le commerce, mais encore au sein de ces groupes eux-mêmes ».

Le rapport met en garde contre une appréciation trop optimiste du *marché du travail* il ne faudrait pas déduire de la diminution du chômage un renforcement économique de l'industrie.

Le chapitre consacré aux *conflits du travail en 1924* nous étonne quelque peu. Il y aurait eu 49 grèves et un lock-out, dont 32 concernaient des entreprises affiliées à l'Union centrale. De ces 32 grèves, 16 auraient obtenu un succès partiel et 16 aucun succès. Nous comprenons fort bien que l'on cherche du côté patronal à démontrer l'inutilité des grèves. Les bases de cette « statistique » ne nous sont pas connues; elle ne donne en tous cas pas confiance. D'après nos propres relevés, nous avons enregistré durant cette même année 67 grèves, dont 32 se terminèrent avec un plein succès, 22 avec un succès partiel et seulement 13 sans succès. Les renseignements patronaux ne sauraient donc prétendre à beaucoup d'exactitude et de précision.

Les derniers chapitres du rapport sont consacrés aux relations avec les organisations patronales étrangères, les congrès patronaux et à l'organisation internationale du travail.



Mouvement international

Fédération syndicale internationale. Le bureau de la F.S.I. s'est réuni les 29 et 30 juin 1925. Tous les membres étaient présents à l'exception du président Purcell, retenu en Angleterre pour une campagne électorale.

Il fut décidé de protester énergiquement contre les entraves mises par le gouvernement au libre développement du mouvement syndical en Italie; l'attention du prolétariat de tous les pays sera attirée sur les conditions intolérables qui sévissent dans ce pays sous la botte du renégat Mussolini. — Sur la demande de Purcell, la réponse à donner au conseil central pan-russe au sujet de l'affiliation des organisations syndicales de Russie, sera discutée dans une prochaine séance. — Une résolution fut adoptée concernant le protectionnisme et le libre-échange; elle s'élève contre le développement du protectionnisme dans tous les pays. — Le bureau n'a pu donner suite à une demande de la fédération des syndicats britanniques à une demande de la fédération des syndicats britanniques tendant à l'envoi d'une délégation en Chine. La situation dans ce pays est actuellement peu propre à faciliter l'envoi d'une commission d'étude et d'autre part, les frais énormes qui en résulteraient sont aussi un obstacle à la réalisation de ce vœu. La demande formulée par les organisations internationales communistes, de faire en commun une souscription en faveur de la Chine, a été repoussée. Des renseignements seront demandés aux syndicats chinois dont le bureau connaît l'existence, pour savoir dans

quelle mesure des secours sont désirés et s'il est possible d'en faire parvenir.

Le bureau décida de déléguer Oudegeest aux congrès syndicaux belge et français; Mertens au congrès syndical allemand; Brown au congrès international des ouvriers du bois; Jouhaux au congrès de la Fédération internationale des ouvriers du cuir; Oudegeest au congrès socialiste international; Jouhaux et Sassenbach au congrès universel de la paix à Paris.

Le bureau se réunira à nouveau les 17 et 18 août. Une session du conseil général est envisagée pour les 8, 9 et 10 octobre; elle serait précédée d'une réunion du bureau avec les secrétariats professionnels internationaux.

Fédération internationale du textile. L'ancien ministre du gouvernement travailliste de Grande-Bretagne, *Tom Shaw*, a repris le secrétariat international du textile depuis la retraite du gouvernement de Mac Donald.

Fédération internationale des travailleurs du bois. Le congrès de la Fédération internationale des travailleurs du bois a eu lieu à Bruxelles le 20 juillet et jours suivants.

Le rapport pour les années 1922 à 1925 présenté par le secrétaire international Woudenberg (Amsterdam), rappelle les événements de ces dernières années et montre que la force syndicale internationale des travailleurs du bois ne fait que s'affermir. Il s'étend tout particulièrement sur les rapports du secrétariat avec les diverses sections et avec la F. S. I. d'Amsterdam. Il souligne les pourparlers qui eurent lieu avec les syndicats de Moscou et qui ne purent aboutir, les bases qu'eussent voulu imposer les syndicats russes n'étant pas de nature à servir la cause d'une véritable unité. Au cours de la discussion de ce rapport, le camarade *Reichmann* (Suisse) constata que si le comité exécutif n'a pu réaliser tous les points arrêtés au congrès de Vienne en 1922, il a lieu néanmoins de reconnaître qu'il a fait un gros effort pour donner satisfaction à toutes les sections et il conclut en donnant toute sa confiance au secrétariat. Il espère voir bientôt l'affiliation des syndicats russes, ceux-ci ayant affirmé qu'ils étaient prêts à reconnaître les statuts de l'Internationale du bois. L'attitude d'un membre anglais du comité exécutif, qui s'est rendu au congrès unitaire de Paris et à Moscou, a été vivement prise à partie. Le délégué hongrois notamment, après avoir esquissé la situation malheureuse de son pays, où le droit syndical est brimé, tint à souligner que la période communiste qui a sévi en Hongrie fut lamentable et constitue une pénible expérience que le prolétariat hongrois ne veut pas renouveler. L'unité syndicale doit se faire dans le cadre de l'Internationale syndicale d'Amsterdam qui seule peut conduire le prolétariat à son émancipation. Finalement, le congrès vote à l'unanimité moins cinq voix la proposition ci-après concernant l'admission d'organisations non affiliées.

« La conférence recommande au comité exécutif de continuer les efforts faits pour assurer l'englobement de toutes les organisations se trouvant encore en dehors des rangs de la Fédération internationale des ouvriers du bois et se déclare disposée à souscrire aux statuts et à accepter les conditions stipulées en vue de l'admission, sans cependant déroger aux principes qui constituent la base même sur laquelle notre mouvement est fondé. »

Le congrès adopta en outre une proposition *Reichmann* (Suisse) chargeant le comité exécutif d'envoyer un délégué au congrès pan-russe des ouvriers sur bois, après avoir amendé cette proposition en ce sens que le comité reste juge de l'opportunité de l'envoi d'une délégation en Russie.

Une proposition suisse tendant à voir réaliser la fusion entre les ouvriers du bois et du bâtiment fut discutée à nouveau. Une première enquête a fait constater que la majorité des fédérations est hostile à pareille fusion. Il fut convenu que le comité exécutif procéderait à une nouvelle enquête.

Le congrès accepta également une motion suédoise tendant à établir des rapports entre le secrétariat international du bois avec celui du bâtiment au sujet du libre passage de membres de fédérations ayant fusionné.

Faute de temps, le congrès renvoya à sa prochaine session la discussion du rapport concernant les tâches et structures du mouvement syndical international. Ce rapport sera examiné entre temps par les fédérations nationales.

Le siège de la Fédération internationale fut maintenu à Amsterdam avec *Woudenberg* comme secrétaire. Le prochain congrès aura lieu à Prague.

Le président prononça la clôture du congrès après que le représentant du Bureau international du travail, J.-J. de Roode, eut remercié le comité exécutif pour l'invitation adressée au B. I. T.



Etranger

Argentine. Plusieurs organisations syndicales viennent de se désaffilier de la centrale syndicale anarchiste et ont constitué un comité chargé d'établir un lien organique entre elles. Ce comité a adressé à la F. S. I. une lettre dont nous relevons ce qui suit:

« Après une expérience de plus de trente ans, au cours desquels notre mouvement ouvrier a connu d'innombrables réorganisations, il reste toujours influencé par des tendances anarchistes; les syndicats qui composent notre comité ont résolu d'affronter la tâche de créer une nouvelle centrale inspirée des méthodes de votre Fédération internationale. En ce moment, le mouvement syndical argentin traverse une de ces crises nombreuses et périodiques qui le débilitent, exception faite de quelques-uns des syndicats qui ont constitué le comité. Les crises sont des conséquences du sectarisme irréductible et des méthodes de lutte qui en sont la conséquence directe. »

La lettre se termine par ces mots: « Nous serions très heureux d'entretenir avec votre organisme les relations nécessaires en vue du plus prompt soutien de notre action et de maintenir des liens entre l'organisation ouvrière argentine et celle du prolétariat international. »

Belgique. Le congrès syndical belge s'est ouvert le samedi 25 juillet, à Bruxelles, par un discours du président G. Solau qui passa en revue les événements mondiaux, et les grandes luttes soutenues par le prolétariat organisé dans de nombreux pays. Il souligna les difficultés rencontrées en Belgique même où 70,000 métallurgistes sont en lutte depuis plusieurs semaines et où 4000 travailleurs du livre sont également en grève pour l'amélioration de leurs conditions d'existence et surtout pour la défense de leurs droits syndicaux. Une résolution de sympathie à ces deux groupements en lutte fut votée à l'unanimité par le congrès. Une autre résolution s'éleva contre toutes les guerres et renouvela le vœu de voir se propager l'idée de la Société des peuples pour mettre fin à jamais aux guerres et aux tueries. Le congrès adopte également une résolution de sympathie aux travailleurs chinois victimes des massacres de Shanghai.

Le rapport moral fait constater qu'à la fin de 1924 le mouvement syndical belge comprenait 577,885 mem-